

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00580

Numéro SIREN : 793 037 136

Nom ou dénomination : A3H TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 2804

HELIO AUDIT

71 rue de Cuire

69 004 LYON

Société à responsabilité limitée

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale des CC de LYON

Capital social de 15.000€

RCS LYON 527.751.879



A3H TRANSPORTS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Siège social : 104 boulevard Edouard Herriot – 01 440 VIRIAT

RCS BOURG EN BRESSE 793.037.136

Rapport du Commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes désigné sur la transformation de la SARL A3H TRANSPORTS en Société par Actions Simplifiée

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes désigné sur la transformation de la société A3H TRANSPORTS Société A Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

A l'associé unique,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin :

-  De vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
-  De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation. La synthèse de cette analyse est la suivante :

-  Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un profit de 35K€, des capitaux propres de 113K€ et un capital social de 7K€.
-  Ces comptes ont été approuvés à l'assemblée générale en date du 19 mars 2021.

Nous avons également procédé à une appréciation de la valeur des biens composant l'actif social composé notamment :

- + Des créances clients pour 22K€,
- + Des disponibilités pour 126K€,

représentant 90% du total bilan à fin Décembre 2020.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à :

- + Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- + Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Lyon, le 23 Mars 2021

HELIO AUDIT

Commissaire aux comptes et à la transformation

Alexis HARTMANN, Associé